



Délibération N°01-2022

• Caisse des écoles - Assemblée Générale – 15.11.2022

L'an **deux mille vingt deux**, le 15 novembre à 18h00, l'Assemblée Générale de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du xxx, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – Président

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs :

Nombre de membres votants : 6

Présents :

Alexandre MARSAT (visioconférence), Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Jean-François RUAUD, Laurent GALINDO, Benoît LOTH, Marina OUEDRAOGO
Cécile ROJAT (visioconférence)

Absents ou excusés :

Claire Le Pape (fonctionnaire), Anne Huteau (fonctionnaire), Fabienne BARBON, Maëva DE FILIPPO

Secrétaire de séance : Nabila Abdellali

Election des membres sociétaires du Conseil d'Administration

L'article 7 des statuts de la Caisse des Ecoles de Cenon stipule que 3 membres du Conseil d'Administration sont élus par les sociétaires réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale s'est réunie le 15 novembre 2022. 3 membres sociétaires à jour de leurs cotisations se sont portés candidats pour siéger au sein de l'instance.

Après vote, les candidatures de Benoît LOTH, Maëva DE FILIPPO, Marina OUEDRAOGO ont été approuvées à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Générale avec

6 voix pour,
0 abstention
0 vote contre

Les 3 membres sociétaires précités sont donc élus au sein du Conseil d'Administration.